

PLEUMEUR-BODOU
TARIFS DES SERVICES EXTRASCOLAIRES - Complément
BORDEREAU DE PRIX A COMPTER DU 01/06/2026

Adopté en Conseil Municipal du 06/05/2026

N°	Tranches de quotient familial	MINI-CAMP juillet 2026	MINI-CAMP août 2026	Veillée
		séjour (2 nuits)	séjour (3 nuits)	forfait nuitée
Tarif RESIDENT				
1	0 à 677 €	61,00 €	79,00 €	3,52 €
2	678 à 979 €	72,00 €	95,00 €	5,48 €
3	980 à 1282 €	85,00 €	111,00 €	6,64 €
4	1283 à 1585 €	97,00 €	127,00 €	8,20 €
5	1586 € et plus	109,00 €	142,00 €	9,24 €
Tarif NON RESIDENT SOUS CONDITION				
6	0 à 677 €	91,00 €	119,00 €	4,08 €
7	678 à 979 €	97,00 €	127,00 €	5,96 €
8	980 à 1282 €	103,00 €	134,00 €	7,16 €
9	1283 à 1585 €	109,00 €	142,00 €	8,76 €
10	1586 € et plus	115,00 €	150,00 €	9,84 €
Tarif EXTERIEUR				
11	aucun	-	-	10,68 €

Principes généraux :

- Application du quotient familial CAF PRO déterminé ainsi : $1/12^{\text{ème}}$ des ressources annuelles imposables - abattements sociaux + prestations familiales mensuelles / nombre de parts
- Faute de transmission des pièces justificatives, application du tarif maximum
- Encadrement de la tarification selon les préconisations de la CAF
- Facturation normale en cas d'absence injustifiée
- Majoration de 25% (par tranche de quotient) si non respect des règles de réservation
- Le tarif résident est appliqué pour les enfants dont la famille ou les grands-parents résident dans la Commune ou dont les parents y possèdent une résidence secondaire
- Le tarif non résident sous condition est appliqué pour les familles non résidentes dont les enfants sont scolarisés dans un établissement de la Commune ou dont un parent au moins exerce de façon permanente son activité professionnelle dans la Commune ou est employé par un établissement de la Commune (attestation de l'employeur).

Mini-camp :

- Le tarif famille se fonde sur le coût prévisionnel total du camp auquel s'applique un taux dégressif de prise en charge par la Commune en fonction du quotient familial.
- Le mini-camp est réservé en priorité aux enfants résidents

Veillée :

- Le tarif correspond à une durée forfaitaire de 4 heures
- L'enfant doit être présent au centre au minimum la demi-journée précédent la veillée
- Le temps de présence est facturé le lendemain matin à compter de 8 heures
- 1 heure commencée, le forfait est facturé